

FICHE SIGNALÉTIQUE

SG EPARGNE PLUS ACTIONS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 30/11/2021 sous la référence n° VP21200.

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 99 10
Fax : 05 22 26 40 25

Harim Elhugt


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



OTIS

*24
11/21*

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **MASI : Moroccan All Shares Index**

Source de publication de l'indice : Le site de la Bourse de Casablanca

- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP SG Epargne Plus Actions est de s'aligner sur la performance de son indice de référence (100% MASI) sur la durée de placement recommandée en investissant dans toutes les sociétés cotées.**
- Stratégie d'investissement :

L'OPCVM investira en permanence au moins 60% de son actif, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités , en Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP sera investi en :

o Actions ;

o Certificats d'investissement et droits d'attribution ou souscription ;

o Titres de créances négociables ;

o Titres de créance émis ou garantis par l'Etat ;

o Obligations privées ;

o Titres d'OPCVM ;

o Titres de fonds de placements collectifs en titrisation ;

o Titres d'organismes de placement collectif en capital ;

o Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;

o Dépôts à terme ;

o Opérations de pension ;

o Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;

o Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

- **Durée de placement recommandée : 5 ans minimum**
- **Souscripteurs concernés : Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et dans les locaux du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de L'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de SOGECAPITAL GESTION au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
 - **Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL GESTION .**
 - **Calcul du prix de souscription : prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription.**
 - **Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêt courus ».**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,2% incompressible acquis au FCP.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés, dont 0,1% incompressible acquis au FCP.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions/rachats effectuées par un porteur de part qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative.**
- Frais de gestion :

Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	20 000 DH
(2) Frais commissaire aux comptes	20 000 DH
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Frais Dépositaire	0.03% HT
(5) Commission Maroclear (Compte émission)	300 DH Tarif mensuel HT
(6) Maroclear (droit d'admission)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **06/06/2011, AG/OP/024/2011**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
SOCIETE GENARALE MAROCAINES DE BANQUES	Directeur d'agence ou les chargés du compte	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

